

Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Binquenais

Exemplaire MQB

Le (les) responsable(s) légal (aux) : Nom :

Prénom :

HORAIRES
INSCRIPTIONS

- je respecte les horaires d'accueil et de fermeture de l'ALSH
- je communique à l'équipe d'animation les présences prévisionnelles afin de déterminer la fréquentation de mon enfant sur les mercredis et les vacances scolaires

REGLEMENT, FACTURATION, REMBOURSEMENT

REGLEMENT

- **Je m'engage à récupérer ma facture au secrétariat et à m'acquitter des sommes dues :**
 - le dernier mercredi de chaque mois durant l'année scolaire
 - pour **les périodes de vacances scolaires**, le règlement est payable d'avance, ce qui valide l'inscription de votre enfant

FACTURATION

- **Toute absence non justifiée ou non prévenue dans les délais sera facturée**
 - une semaine avant pour les mercredis
 - une semaine avant pour les vacances scolaires

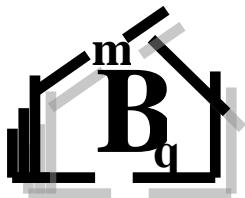
REMBOURSEMENT

- Toute inscription à une activité est définitive et entraîne son règlement
Le remboursement d'une activité s'effectuera :
 - en cas d'annulation par la Maison de Quartier (cas de force majeure, intempéries, désistement du prestataire),
 - en cas d'annulation par la famille pour cause de maladie (fournir un certificat médical) ou un cas de force majeure justifié

Rennes, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

✂



Accueil de Loisirs Sans Hébergement La Binquenais

Exemplaire Famille

Le (les) responsable(s) légal(aux) : Nom :

Prénom :

HORAIRES
INSCRIPTIONS

- je respecte les horaires d'accueil et de fermeture de l'ALSH
- je communique à l'équipe d'animation les présences prévisionnelles afin de déterminer la fréquentation de mon enfant sur les mercredis et les vacances scolaires

REGLEMENT, FACTURATION, REMBOURSEMENT

REGLEMENT

- **Je m'engage à récupérer ma facture au secrétariat et à m'acquitter des sommes dues :**
 - le dernier mercredi de chaque mois durant l'année scolaire
 - pour **les périodes de vacances scolaires**, le règlement est payable d'avance, ce qui valide l'inscription de votre enfant

FACTURATION

- **Toute absence non justifiée ou non prévenue dans les délais sera facturée**
 - une semaine avant pour les mercredis
 - une semaine avant pour les vacances scolaires

REMBOURSEMENT

- Toute inscription à une activité est définitive et entraîne son règlement
Le remboursement d'une activité s'effectuera :
 - en cas d'annulation par la Maison de Quartier (cas de force majeure, intempéries, désistement du prestataire),
 - en cas d'annulation par la famille pour cause de maladie (fournir un certificat médical) ou un cas de force majeure justifié

Rennes, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :